

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 30 juillet 2025

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures et à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité :

« Au cours des années 2024 et 2025, deux rassemblements non autorisés de type rave party ont eu lieu respectivement dans les environs de Bavigne et de Heinerscheid, mobilisant d'importants moyens policiers et suscitant de vives préoccupations parmi les riverains et les autorités locales.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures et à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité :

- La Police grand-ducale entend-elle procéder à une analyse détaillée du déroulement de ces deux événements, notamment en ce qui concerne la détection préalable, la coordination opérationnelle, la gestion des nuisances et la communication avec les autorités communales concernées ?
- Est-il prévu de tirer des conclusions concrètes de ces expériences en vue de renforcer à l'avenir la coopération entre la Police et les communes, en particulier en cas d'incident critique ou de rassemblement massif non déclaré ?
- La Police développe-t-elle actuellement un concept opérationnel spécifique pour agir de manière plus rapide, coordonnée et efficace face à ce type de manifestations non autorisées ?
- Dans une optique de prévention, est-il envisagé de cartographier à l'avance les sites potentiellement sensibles ou propices à l'organisation de tels événements, notamment dans des zones reculées ou difficilement accessibles, afin de faciliter une réaction rapide et ciblée en cas de besoin ?

- Dans quelle mesure la manifestation a-t-elle pu provoquer un impact négatif sur l'environnement, notamment en termes de déchets ou perturbation de la faune et de la flore locales ? Des constats formels ont-ils été établis sur ce point ?
- A-t-il été porté plainte ou saisi de procès-verbal contre les organisateurs ou participants pour violation des dispositions relatives à la protection de la nature ? »

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



André BAULER
Député